



DIMANCHE 5 MAI 2019

III^{ème} Edition du GRAND PRIX BAUMEL / TUNET

Au P.C. Bellegarde – 100 Plateaux Compak Sporting

Plus de **10 000€ de gains**, avec à la clé **500€** pour le scratch, des bons d'achat Baumel de 10€ pour chaque plateau flash cassé pendant le Grand Prix et un **fusil à gagner** au tirage au sort !

Article 1 :

Un concours privé sur 1 journée, 100 plateaux dans la discipline Compak Sporting.

Le montant de l'inscription est fixé à :

- 90€ pour les séries Dame, Club France, S1, S2, S3, S4, Sénior, Vétéran, Super Vétéran et Juniors.
- 90€ (+6€ à régler au PC Bellegarde) pour les Chasseurs.
- OFFERTE pour la série Cadet.

Le Montant de l'inscription inclus l'engagement à la compétition sur 100 plateaux, ne comprend pas les cartouches.

Article 2 :

La réservation ainsi que l'inscription se fait uniquement en ligne sur www.baumel.fr

Sur place vous retrouverez également un espace buvette et restauration rapide tout au long de la journée.

Article 3 :

La Licence FFBT 2019 en règle est **OBLIGATOIRE** pour s'inscrire à la compétition ainsi qu'au Pull Shoot.

11 Séries seront Représentées et Récompensées :

- Dames - Junior - Cadet - Vétéran - Super Vétéran - Série France - Série 1 - Série 2 - Série 3 - Série 4 et Chasseurs.

Pour les tireurs, la catégorie est celle de la saison en cours (2019) indiquée sur leur licence FFBT en règle.

Article 4 :

Dans un premier temps, 144 places sont disponibles. Ce nombre peut être amené à être modifié jusqu'au Vendredi 3 Mai, date de clôture des inscriptions.

Les tireurs pourront s'entraîner le Samedi 4 Mai.

Les planches seront diffusées à partir du Samedi 4 Mai à 16h.

Vous pourrez venir récupérer vos dossards à partir du Jeudi 2 Mai directement au P.C Bellegarde.

Le début du tir de la compétition est fixé pour le Dimanche 5 Mai à 9h.

Article 5 :

En marge du concours, un **Pull Shoot** sera organisé Samedi de 14h à 18h et Dimanche de 9h à 16h.

Des gains en bons d'achat valables à l'armurerie Baumel à gagner pour les trois meilleurs d'entre vous. **500€** (cinq cent euros) au Premier, **250€** (deux cent cinquante euros) au second et **100€** (cent euros) au troisième.

Article 6 :

Les planches sont composées de 6 tireurs.

Article 7 :

En cas d'égalité dans les séries, les planches sont à la remontée des planches dans l'ordre suivant : R4 - R3 - R2 - R1

En cas d'égalité pour la 1^{ère} place du Scratch du Gp Baumel, les tireurs seront départagés lors d'une épreuve de barrage.

Le 1^{er} au Scratch sort du classement de sa série, les gains ne sont pas cumulables.

En cas d'égalité pour les 3 premières places du PULL SHOOT, les tireurs seront départagés lors d'une épreuve de barrage.

Article 8 :

Les plateaux seront montrés à la première planche de chaque compak au début de la journée de tir. Les tireurs doivent être présents à la planche précédent leur passage. Les horaires de passage sont donnés à titre indicatif uniquement. C'est aux tireurs de s'informer de leurs prochains passages suivant le déroulement de la journée.

Article 9 :

Des plateaux flash sont disséminés sur l'ensemble des compak. Pour chaque plateau flash cassé le tireur recevra un bon d'achat Baumel d'une valeur de 10€ (dix euros).

Concernant l'arbitrage sur les plateaux flash, seuls les arbitres peuvent juger si oui ou non il s'agit d'un plateau flash cassé.

Article 10 :

Au niveau de la compétition, les tireurs 1,3 et 5 de la planche précédente sont à la marque.

Article 11 :

La commission d'arbitrage est composée de :

- Monsieur Serge Baumel
- Monsieur Laurent Ducurtil
- Monsieur Arnaud Cry

En cas de litige, la commission débattrra et traitera le litige dans les plus brefs délais. Les zéros seront annoncés par les arbitres.

Article 12 :

Une pause aura lieu entre 12H et 13h30. D'autre part la règle des « 3 appels » ne sera pas appliquée.

Tout tireur ne répondant pas au premier appel sera considéré comme absent. A noter qu'une absence entraînera automatiquement un 25 x 0 à la planche.

Article 13 :

Il y aura un prix pour 3 tireurs :

- 3 tireurs dans la série = 1 prix remis (250€ au 1er)
- 6 tireurs dans la série = 2 prix remis (250€ au 1^{er} et 150€ au 2^{ème})
- 9 tireurs et plus dans la série = 3 prix remis (250€ au 1^{er}, 150€ au 2^{ème} et 90€ au 3^{ème})

La Remise des prix se déroulera au club du P.C Bellegarde, le Dimanche 15 à partir de 16h.

Les gains seront **UNIQUEMENT** remis aux tireurs présents lors de la remise des prix.

La redistribution en numéraire ainsi que les lots ne sont ni échangeables, ni négociables, ni transformables en espèces.

Les bons d'achat du Pull Shoot et des plateaux Flash seront utilisables sur tous les produits de l'armurerie et les produits armurerie du site baumel.fr (**HORS MUNITIONS**)

Article 14 :

Les gains du Grand Prix Baumel seront réglés par chèque.

Les gains du Pull Shoot seront remis sous forme de bons d'achat.

Article 15 :

La participation au concours ne sera validée que si le participant s'est acquitté du règlement de l'engagement avant le 4 Mai 2019, en fonction des places disponibles. (Article 1)

L'organisateur du concours privé se réserve le droit de refuser un participant sans aucune justification et sans devoir en évoquer le motif.

Article 16 :

Les participants devront obligatoirement être en possession de leur licence de tir en règle pour la compétition et la présenter à l'organisation avant le début de la compétition afin de vérifier leur série.

Article 17 :

Toute annulation d'inscription au concours privé, pour quelque raison que ce soit ne pourra donner lieu à un remboursement. La seule condition de remboursement du montant de l'inscription est la présentation d'un certificat médical à l'organisateur.

Article 18 :

L'organisateur aura toute liberté d'annuler le concours privé sans aucune justification, explication ou motif à devoir fournir.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être en totalité reporté ou annulé. En cas d'annulation du concours l'ensemble des inscriptions réglées sera intégralement remboursé.

Article 19 :

L'organisation se réserve également le droit de modifier le programme et les horaires de tir, sans préavis en fonction de la météo ou d'un éventuel retard lors de la compétition.

Article 20 :

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.

Bon tir à toutes et tous !